

# CONTRAT DE LOCATION

## GITES LIMOUSIN - La Vienne

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous proposer la réservation de notre gîte selon les conditions décrites dans ce document. Espérant que cette proposition retiendra votre attention, nous vous adressons nos sincères salutations.

### Propriétaire

**Julie  
BOUGOURD**

### Locataire :

M., Mme, Mlle .....  
Adresse .....  
.....  
Code postal ..... Commune.....  
Pays:.....  
Tél. domicile : .....  
Tél. portable : .....  
Courriel: .....

### Caractéristiques du gîte :

- La Vienne: maison de trois étages, deux chambres, deux salles de bains, cuisine américaine, salle à manger et salon. Entrée séparée. Jardin privé.

A noter :

- Les animaux ne sont pas acceptés, sauf les chiens d'assistance (voir conditions générales)
- Les propriétaires doivent être informés de l'éventuel accès au gîte de personnes tierces.

### Composition de la famille :

La capacité maximum du gîte La Vienne est de 6 personnes adultes et enfant

..... personnes dont ..... adultes  
..... enfants de 2 à 14 ans  
..... enfants de moins de 2 ans

**Dates du séjour :** du ..... arrivée à partir de 16h00 (maximum 21h00), au .....départ avant 10h00

**Prix du séjour :** ..... €

### Ce prix s'entend :

Ménage et taxes de séjour comprises.  
Draps et linge fournis.  
Petit déjeuner non inclus.

**Dépôt de garantie ou caution à l'arrivée : 100 €**

A rendre le jour du départ après inspection

### Propriétaire :

Mme Julie BOUGOURD  
Adresse : 15 la Besse 87600 VIDEIX  
Tél : 05 55 30 57 27  
Email : [enquiries@giteslimousin.com](mailto:enquiries@giteslimousin.com)  
Siren / Siret : 810 717 132 00015

CETTE LOCATION PRENDRA EFFET si nous recevons à notre adresse avant sept jours le date du arrival.

1. Un exemplaire du présent contrat daté et signé (le second exemplaire est à conserver par vos soins)
2. Au moins la caution de 100 € par semaine de location a été payée (dépend de l'échelle de temps)
3. Tout solde restant à régler est à régler 6 semaines avant la date de location du gîte. Sauf si pris automatiquement par une société de réservation tierce (Trip Advisor / AirBnB / Booking. com).

Au-delà de cette date, cette proposition de location sera annulée et nous disposerons du gîte à notre convenance.

**Je soussigné M .....** déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance des conditions générales figurant au verso du présent document.

A ..... le .....

A ..... le .....

Le propriétaire,  
Julie BOUGOURD

Le locataire  
(Signature et mention "lu et approuvé")

# CONDITIONS GENERALES

**Article 1** - Ce contrat concerne la location du gîte (GITES LIMOUSIN, 15 la Besse 87600 VIDEIX).

- La Haute: maison de trois étages, deux chambres, deux salles de bains, cuisine américaine, salle à manger et salon. Accès au jardin principal partagé. Animaux acceptés avec autorisation écrite du propriétaire.

- La Vienne: maison de trois étages, deux chambres, deux salles de bains, cuisine américaine, salle à manger et salon. Jardin privé arrière et latéral; accès au jardin principal partagé. Pas d'animaux acceptés (sauf chiens guides).

**Article 2 - conclusion du contrat** : Le propriétaire enverra confirmation de réservation par e-mail et elle devient effective dès lors que le locataire (dont l'âge légal est de 18 ans minimum) aura fait parvenir au propriétaire l'acompte indiqué au recto ainsi qu'un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties au présent acte **ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, seules les personnes mentionnées sur le contrat sont autorisées à séjourner dans la location sauf accord écrit du propriétaire.**

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

**Article 3 - durée du séjour** : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

**Article 4 - annulation par le locataire** : Toute annulation doit être notifiée au propriétaire, avec accusé de réception.

a) annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient **moins de 42 jours** avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

Si le locataire ne se manifeste pas **dans les 24 heures** qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location.

b) si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

**Article 5 - annulation par le propriétaire** : Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées par avance ou bien le propriétaire proposera un lieu équivalent locataire doit prévenir le propriétaire. Pour tout départ tardif du locataire et cela après les horaires mentionnés sur le présent contrat, une facturation supplémentaire peut être demandée.

**Article 6 - assurances** : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré.

**Article 7 - règlement du solde** : Le solde de la location est versé 6 semaines avant le début de la location. Si le paiement intégral n'est pas réceptionné en temps et en heure, le propriétaire se réserve le droit de notifier par écrit l'annulation de la réservation et le maintien de l'acompte.

**Article 8 - arrivée - départ** : Le locataire doit se présenter le jour précisé dans le créneau horaire mentionné sur le présent contrat (16h pour l'arrivée et départ au plus tard 10h). Le propriétaire n'est pas tenu de mettre le logement à disposition avant heure En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire. Pour tout départ tardif du locataire et cela après les horaires mentionnés sur le présent contrat, une facturation supplémentaire peut être demandée.

**Article 9 - état des lieux** : Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux en usage normal est à la charge du propriétaire. **En cas d'usage anormal des locaux, ou de salissure exceptionnelle, le montant des frais de ménage sera refacturé au locataire.**

**Article 10 - dépôt de garantie ou caution** : A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué au recto du présent contrat (100€) est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué au moment du départ, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine

**Article 11 - capacité** : Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

**Article 12 - animaux** : Les animaux domestiques sont acceptés dans le gîte La Haute, uniquement avec l'autorisation écrite du propriétaire. Si votre animal reste avec vous, veuillez vous assurer que les jardins sont laissés propres et exempts de déchets d'animaux au moment du départ et qu'il n'y a aucun dommage au mobilier.

En cas de non respect de cette clause par le locataire, cela entrainera une déduction du dépôt de garantie.

**Article 13 - utilisation des lieux** : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Les fêtes / événements ne sont pas autorisés. Il est interdit de fumer dans les locaux. Heures calmes après 23h00

**Article 14 - paiement des charges** : Les charges d'eau et d'électricité sont comprises dans le prix de location, pour un usage normal. En cas d'utilisation anormale, les charges pourront être refacturées au locataire.

**Article 15 - litiges** : Les personnes légalement non françaises doivent remplir une « fiche identité individuelle » cela peut être pré-rempli par le propriétaire au nom du locataire et devra être signé à l'arrivée. Seuls les autorités compétentes peuvent avoir accès à ces documents, qui seront détruits dans un délai de 6 mois après le départ du locataire.

Toute réclamation relative à la location sera traitée par le Tribunal compétent.